



PLUS DE MOYENS POUR LE 12^e PROGRAMME

Le montant du 12^e programme est le plus important jamais adopté sur le bassin, en augmentation de 18% par rapport aux montants réalisés lors du 11^e programme.

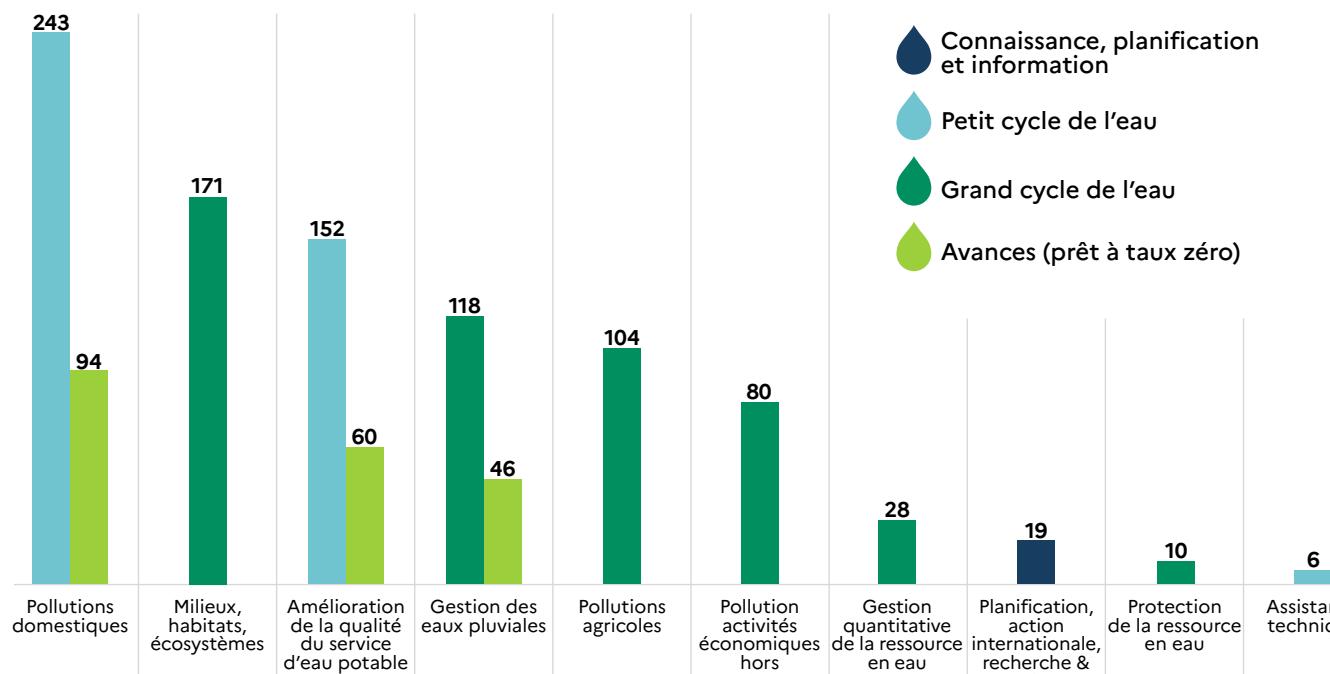
Doté d'un budget de
1,279 milliards pour 6 ans,

ce 12^e programme permet la réalisation de l'ensemble des missions de l'agence dont

1,131 milliard d'aides à nos bénéficiaires sur le bassin.

Répartition des aides du 12^e programme

Montants en millions d'euros (M€)



POUR EN SAVOIR PLUS SUR

12^e programme



Rivage

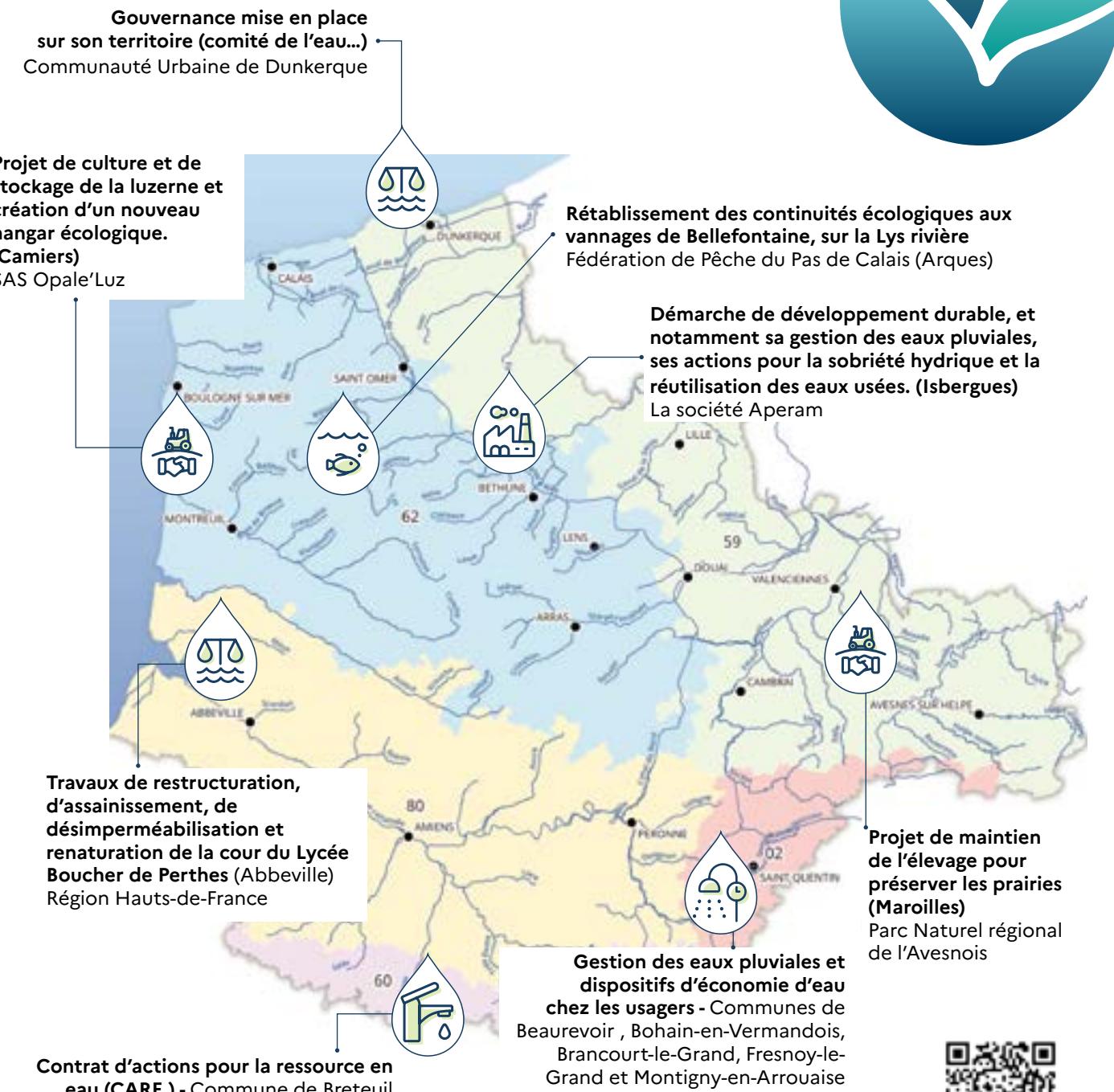


www.eau-artois-picardie.fr
www.agissonsourleau.fr



ENSEMBLE POUR NOTRE TERRITOIRE :

Exemples d'initiatives portées par les collectivités, les industriels, le monde agricole et les associations



L'essentiel du
**12^e Programme
d'intervention**
2025-2030



Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires



L'AGENCE DE L'EAU, VOTRE PARTENAIRE POUR LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE COMMUN, L'EAU.



NOS MISSIONS

Etablissement public du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagne au plus près les acteurs locaux pour répondre aux priorités et aux enjeux environnementaux de son territoire.

1 Surveiller la qualité des rivières, des eaux souterraines, du littoral et des milieux aquatiques,



Surveiller la qualité des rivières, des eaux souterraines, du littoral et des milieux aquatiques,

2 Planifier, identifier et établir des priorités d'actions pour répondre aux directives européennes,



Planifier, identifier et établir des priorités d'actions pour répondre aux directives européennes,

3 Accompagner l'action sur les territoires en apportant une aide technique et financière pour répondre aux enjeux actuels et futurs,



Accompagner l'action sur les territoires en apportant une aide technique et financière pour répondre aux enjeux actuels et futurs,

4 Partager et valoriser la connaissance, informer et sensibiliser sur l'eau. Encourager la solidarité et la concertation entre les acteurs (amont-aval, urbain-rural, entre les différents usagers de l'eau).



Partager et valoriser la connaissance, informer et sensibiliser sur l'eau. Encourager la solidarité et la concertation entre les acteurs (amont-aval, urbain-rural, entre les différents usagers de l'eau).

Pour cela, l'Agence perçoit des recettes, les redevances, en application des principes incitatifs pollueur-paiement et préleur-paiement, auprès de toutes les catégories d'usagers.



UN PROGRAMME D'INTERVENTION SÉLECTIF AU SERVICE DU SDAGE ET VOLONTARISTE DANS L'ADAPTATION AUX DÉFIS ACTUELS

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le Programme d'Intervention sont complémentaires et visent tous deux à améliorer l'état des masses d'eau qu'il s'agisse de cours d'eau, de nappes souterraines, du littoral....

Le SDAGE, à travers son programme de mesures, rappelle, liste et traduit budgétirement les priorités et politiques nationales. Le Programme d'intervention décline à l'échelle du bassin les moyens déployés par l'agence de l'eau pour répondre à ces priorités, en cohérence avec les autres leviers publics, dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

Le 12^e Programme d'Intervention 2025-2030 répond ainsi à cet objectif de bon état des masses d'eau axé sur les enjeux du bassin, tout en tenant compte des priorités nationales qui trouvent leur déclinaison dans ces enjeux locaux.

QUELS OBJECTIFS POUR CE 12^{ÈME} PROGRAMME

- Atteindre le bon état écologique pour 50 % des masses d'eau en 2027, contre 22 % aujourd'hui ;
- Réduire fortement les pollutions à la source, qu'elles soient domestiques, industrielles ou d'origine agricole et qui ont un impact durable sur la ressource en eau, en particulier l'eau souterraine qui fournit 94% de notre eau potable ;
- Réduire de 10% les prélèvements à horizon 2030 tous usages confondus.

10,26 Mm³
d'eau économisés au cours
du 11^{ème} programme

Focus sur les SFN solutions fondées sur la nature :

Le changement climatique génère une augmentation et une intensification des aléas climatiques.

Les Solutions fondées sur la Nature sont les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en apportant un bien-être aux populations (aux agriculteurs en limitant l'érosion pour préserver la ressource l'eau et la capacité productive de leurs terres ; et à l'ensemble des acteurs et des habitants du bassin en contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des risques naturels, à la sécurisation de l'approvisionnement en eau, etc) ainsi que des co-bénéfices pour la biodiversité.

Ce 12^e programme met en avant les solutions fondées sur la nature : maintien des prairies, haies, fascines, zones humides, reméandrage des cours d'eau, rétablissement des continuités écologiques, dépolérisation, gestion du trait de côte, tout ce qui peut aider à infiltrer l'eau en milieu rural et urbain, et à restaurer le cycle de l'eau en le ralentissant.

L'EAU PAYE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Les redevances, constituant les ressources financières des agences, ont été réformées en 2025 pour :

- Inciter à la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Encourager à la sobriété dans un contexte de changement climatique et de partage de l'eau
- Rééquilibrer les contributions entre les usagers
- Financer le plan eau

Pour en savoir +
Plaquette réforme des redevances

Tout comprendre de la réforme,
faire aux questions

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU 12^{ÈME} PROGRAMME

Au-delà des projets déjà accompagnés dans le bassin, tels que la construction de stations d'épuration, la réhabilitation des réseaux, la restauration des cours d'eau etc, le 12^e programme ouvre la voie à de nouvelles formes d'actions, adaptées aux enjeux actuels et à venir.

Des aides ciblées sur les priorités du bassin

➤ Réintroduire l'eau et la nature en ville et en village par la gestion des eaux pluviales, renaturation, désimperméabilisation.

➤ Limiter les ruissellements polluants ou destructeurs pour protéger cours d'eau, biens et personnes.

➤ Valoriser les eaux non conventionnelles (eaux pluviales, eaux usées traitées, eaux d'exhaure, eaux de process, eaux grises) pour réduire les prélèvements dans le milieu naturel.

➤ Soutenir l'agriculture avec une aide exceptionnelle pour les exploitants des aires d'alimentation de captages ultra-prioritaires afin de réduire drastiquement les intrants.

➤ Accompagner les particuliers pour la mise aux normes des assainissements non collectifs et les économies d'eau (kits hydro-économies).

➤ Renforcer la planification territoriale en aidant les collectivités pour mieux intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT).

Un budget renforcé pour agir plus et mieux

Le 12^e Programme d'Intervention bénéficie d'une hausse budgétaire significative qui permet :

- de créer de nouveaux dispositifs d'aide,
- d'augmenter les taux de subvention des dispositifs existants et les coûts plafonds,
- de rendre les aides plus simples d'accès.

Une action au plus près des territoires

en développant une politique de résultats et de contractualisation associant toutes les parties prenantes à l'échelle des 15 SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui couvrent notre bassin.

Notre politique contractuelle s'appuie sur :

- Les pactes de gouvernance pour une gestion partagée à l'échelle des SAGE ;
- Les contrats de masses d'eau qui offrent des taux de subventionnés ;
- Les contrats d'action « CARE » pour sécuriser la ressource en eau (captages d'eau potable) ;
- Les projets de territoire pour la gestion de l'eau qui proposent une planification globale et équilibrée de la ressource.